

ANNEXE – CODE VESTIMENTAIRE

UNIFORME SCOLAIRE 2026-2027

ESBG : Programmes Multisports, Langues et monde, adaptation scolaire et PEI

Couleurs acceptées :

- Chandails polos à manches courtes : noir, marine, gris charbon
 - Chandails Henley à manches courtes : charbon/marine
 - Chandails à col rond à manches longues : noir, marine
 - Veste (quart de zip) : noir
 - Kangourou : vert forêt, marine
-
-

ESFL : Programmes artistiques (4) et Technosciences

Couleurs acceptées :

- Chandails polos à manches courtes : noir, marine, gris charbon
 - Chandails à col rond à manches courtes : noir
 - Chandails à col rond à manches longues : noir, marine
 - Veste (quart de zip) : noir
 - Kangourou : vert forêt
-
-

ESBG – ESFL : Vêtements provenant d'autres fournisseurs

Les items achetés ailleurs doivent respecter les conditions suivantes :

- Les couleurs, le style de coupe et les tailles doivent être équivalents aux vêtements de la collection officielle.
 - Les vêtements ne doivent présenter aucune écriture ni logo, autre que celui de l'école.
 - Le parent doit se procurer et apposer le logo officiel de l'école sur tout vêtement acheté auprès d'un autre fournisseur.
-
-

Autres informations

- L'élève doit porter les vêtements réglementaires par-dessus tout autre vêtement, en tout temps et partout dans l'école. Toutefois, il est permis de porter sous les vêtements officiels une camisole, un chandail à manches courtes ou un chandail à manches longues.
 - Les vêtements des équipes Polypus sont acceptés les vendredis seulement, à condition qu'ils respectent les codes vestimentaires officiels de l'école (ESBG-ESFL).
 - **Les élèves doivent porter l'uniforme scolaire en tout temps.**
-
-

Cours d'éducation physique

Les règles vestimentaires du code de vie s'appliquent également aux cours d'éducation physique. Nous encourageons les parents à se procurer les chandails proposés par le fournisseur officiel.

Non-conformité

L'école se réserve le droit d'interdire le port de tout item non conforme, d'imposer le port d'un vêtement de remplacement durant la présence de l'élève à l'école et d'appliquer une sanction disciplinaire à l'élève en cas de non-collaboration.

La direction
Version mars 2026